

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Commune de Vitrolles - Aménagement de l'avenue de Marseille - Phase 4 (tranche 2) - Aide Exceptionnelle à l'Investissement - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Vitrolles, à titre exceptionnel, une subvention de 2.910.456 €, sur une dépense subventionnable de 5 820 911 € HT, pour la quatrième phase (tranche 2) de l'aménagement de l'avenue de Marseille, conformément à l'annexe 1 jointe au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Vitrolles, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée